

II – Des sociétés inégalement développées

Thème 3 (au choix) - Des inégalités devant les risques

10 à 15 % du temps consacré à la géographie

PROBLÉMATIQUES

La question des inégalités des sociétés face aux risques doit être abordée conformément au fil directeur du programme de géographie ; **la problématique porte ainsi sur la relation entre risque et développement** ; elle met en évidence **l'inégale vulnérabilité des sociétés face aux risques, qui est fonction de leur niveau de développement**. Les catastrophes sont révélatrices des inégalités de développement. Lorsqu'elles affectent **des espaces pauvres, les catastrophes constituent un frein au développement**. Cette problématique invite à faire le lien essentiel avec la question de la pauvreté, qui est obligatoire.

L'analyse doit être globale, en distinguant les différentes composantes de la géographie des risques. Trois aspects doivent être abordés :

- **l'aléa**, qui est le facteur à la source du risque et dont l'origine peut être naturelle (liée par exemple au jeu de la tectonique des plaques ou à la dynamique de l'atmosphère), ou bien technologique ;
- **les enjeux** humains, environnementaux, économiques et matériels qui sont vulnérables à l'aléa. Cette **vulnérabilité** exprime les préjudices potentiels aux personnes aux biens et aux activités dont les conséquences peuvent prendre les dimensions d'une catastrophe. Mais cette vulnérabilité est inégale selon le niveau de développement des sociétés ;
- **la gestion des risques** : les inégalités sont également très fortes en ce domaine. La prévision, la prévention, la gestion du risque et des catastrophes déterminent la **résilience des sociétés**. La gestion du risque débouche progressivement dans les pays développés sur l'intégration des risques au cadre législatif qui s'impose aux politiques d'aménagement des territoires, non sans conflits.

COMMENT CHOISIR L'ÉTUDE DE CAS ?

Le programme prévoit deux études de cas : une catastrophe naturelle dans un pays développé et une catastrophe naturelle dans un pays pauvre.

Pour guider le choix des études de cas, il convient de distinguer l'approche spécifique du programme d'éducation civique, « *la sécurité et les risques majeurs* », de celle proposée par le programme de géographie, « *des inégalités devant les risques* », car si ces deux approches sont complémentaires, elles ne doivent pas être confondues.

- En **éducation civique** l'étude, centrée sur le collège et le territoire de proximité, est clairement orientée vers **l'éducation à des comportements** et à la prise de conscience des **règles et des dispositifs nécessaires à la garantie de la sécurité des citoyens et des collégiens**, par l'information, la prévention, l'organisation des secours.

- En **géographie, l'étude des inégalités devant les risques impose de conduire une démarche sous l'angle du développement durable**, en ouvrant par les études de cas l'horizon des élèves au monde. Une étude de cas, éventuellement prise en France, devra être nécessairement confrontée à une autre étude de cas, choisie dans un pays pauvre. L'approche **se limite aux risques naturels qui suffisent à l'analyse des inégalités entre les sociétés.**

Les études de cas peuvent s'appuyer sur l'actualité qui se fait régulièrement l'écho de tout le lot des catastrophes. Toutefois, si l'appui sur l'actualité permet de répondre aux interrogations légitimes des élèves, il est nécessaire d'**adopter une attitude critique à l'égard de la couverture médiatique accordée aux catastrophes.** Les médias façonnent la perception de l'exposition au risque en l'exagérant souvent par le catastrophisme et le recours à l'émotion ainsi que par l'importance qui lui est consacrée (temps d'antenne, nombre de couvertures, etc.). Le professeur peut se détacher de l'immédiat et s'appuyer sur des dossiers plus complets, adossés à une analyse scientifique, ce que permet le recul du temps.

Le programme prévoit deux études de cas portant sur deux catastrophes naturelles, l'une choisie dans un pays pauvre, l'autre dans un pays développé. La catastrophe naturelle est un risque devenu réalité sur un territoire donné qui, par l'ampleur et le coût des dommages causés (humains, matériels et environnementaux) interrompt le fonctionnement d'une société. Les deux études de cas permettent d'aborder simplement les notions essentielles (aléa, risque, catastrophe, ...) et garantissent, dans le cadre d'une démarche comparative, l'étude du lien risque/développement.

De nombreuses possibilités de choix sont offertes au professeur parmi lesquelles :

- une catastrophe liée à un **séisme, au Japon et en Haïti,**
- les **effets d'une tempête** éventuellement choisie **en France (Xynthia) et un aléa équivalent dans un pays pauvre,**
- les conséquences de deux **ouragans** sur l'Amérique centrale et les Antilles, sur les littoraux méridionaux des États-Unis,
- des **inondations majeures** au Bangladesh et dans un pays riche...

L'étude s'attache à préciser la nature et la puissance de l'aléa, ainsi qu'à décrire l'ampleur des dégâts (ce qui amène à nettement différencier les seuils de destruction, incomparables entre un pays pauvre et un pays développé). Elle met également en évidence l'existence ou l'absence de procédures de prévention, de mesures de protection, de secours (appel fait ou non à l'aide internationale par exemple) et de reconstruction qui permettent d'établir des points communs et des éléments de différenciation.

Le risque est un bon indicateur des inégalités de développement des territoires à tous les échelons géographiques. Les études de cas peuvent être choisies à moyenne ou à grande échelle (échelle régionale d'une façade littorale, d'un ensemble insulaire ou régional, mais également, à l'échelle d'une ville pour saisir les effets différenciés d'une catastrophe naturelle (le cyclone Katrina et la Nouvelle Orléans en 2005, les inondations à Rio de Janeiro en avril 2010 et leurs effets sur les favelas).

Les études de cas doivent permettre de construire deux éléments de réflexion.

- **Toutes les sociétés sont concernées par les risques et les pays développés sont eux-aussi vulnérables.** Le cas du cyclone Katrina sur la Nouvelle Orléans ou de la tempête Xynthia en France montrent à l'évidence que des sociétés ayant un haut niveau de développement peuvent, par leurs aménagements, accentuer les risques et les catastrophes. Ainsi, l'endiguement d'un fleuve ou d'un littoral donne à penser que les habitants sont protégés en cas de crue et entraîne souvent une densification de l'occupation humaine.
- Le bilan d'un phénomène naturel n'est pas seulement proportionnel à sa puissance ; il y a des causes économiques et sociales du risque qui sont liées au niveau de développement des populations.

Dans les pays pauvres, les risques sont aggravés par le manque de moyens financiers et techniques, la faiblesse de l'accès aux médias et à la prévention.

LA MISE EN PERSPECTIVE

Cette étape ne doit pas être confondue avec une leçon de portée générale sur la question des risques. Il s'agit simplement d'opérer, à l'aide de cartes, une mise en perspective qui peut :

- **situer l'aléa au plan régional ou mondial** : le séisme dans les grandes zones sismiques de la planète, le cyclone dans la zone océanique intertropicale ;
- **replacer chaque État** où la catastrophe s'est produite **dans le contexte du développement des sociétés** : cartes des densités humaines, indicateurs de richesse et de développement.

PIÈGES À ÉVITER DANS LE MISE EN ŒUVRE

- **Donner à croire qu'il existe une fatalité du milieu dans les pays pauvres.** L'inégalité des sociétés face aux risques n'est pas à rechercher dans la localisation des phénomènes naturels, ou dans une éventuelle correspondance entre les aléas naturels et les pays pauvres, mais bien dans la pauvreté qui réduit l'efficacité des dispositifs de prévention, obère les moyens en prévision et les dispositifs de secours et surtout augmente l'exposition des populations aux risques et les rend vulnérables.
- **Donner à penser que les pays riches sont à l'abri des risques** alors que des exemples récents ont montré que des choix d'aménagement mal assumés et mal gérés pouvaient générer des catastrophes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Les risques majeurs. Aléas et enjeux*, SCEREN, 2003. Bien qu'un peu ancienne, cette publication (sous forme de fascicules, de livre ou de DVD) offre une approche à peu près complète des risques et des études de cas (dans le monde, sur le territoire métropolitain et dans les DROM), dans la ligne de la problématique proposée par le programme.
- Dossier Géoconfluences : *Risques et sociétés*. Il propose une approche très complète des notions et de très nombreuses possibilités d'études de cas : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr>
- *Les risques majeurs. Aléas et enjeux*, SCEREN, 2003. Bien qu'un peu ancienne, cette publication (sous forme de fascicules, de livre ou de DVD) offre une approche à peu près complète des risques et des études de cas (dans le monde, sur le territoire métropolitain et dans les DROM), dans la ligne de la problématique proposée par le programme.
- Dossier Géoconfluences : *Risques et sociétés*. Il propose une approche très complète des notions et de très nombreuses possibilités d'études de cas : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr>